

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2015

L'an deux mil quinze et le sept mai à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, LAINE Henri, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, Mmes JONINON-DESVIGNES Karine, BRAMANT Jacqueline, Mrs DELORME Vincent, PERRIN Patrice, FAYARD René, Mmes ROBILLARD Marinette, FUET Nicole, M. DEAN Peter, Mme TRIVINO Élisabeth.

Absent(s) excusé(s) : Mme DUPUIS Fabienne ayant donné pouvoir à M. BACIAK François
M. DAUVILLAIRE Olivier ayant donné pouvoir à M. DELORME Vincent

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : Mme ROBILLARD Marinette

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Propriété M. DEVAUX Jean

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par la SCP TRAVELY et MANDRET, Notaire à Marcigny, concernant l'immeuble cadastré section AE n°285, d'une superficie de 322 m², appartenant à M. DEVAUX Jean, et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

INDEMNITE ASSURANCE

Informé par le Receveur Municipal du versement de l'indemnité d'assurance relative au vol du matériel à l'atelier communal,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette indemnité.

EMPRUNT

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE A L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise aux normes de l'électricité à l'Église.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré,

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- Retient la proposition du **Crédit Agricole Centre Est**
- Accepte le plan de financement suivant :

Prêt à taux fixe :

Montant	: 70 000 €
Taux annuel	: 1,24 %

Durée : **12 ans**
Périodicité des remboursements : **mensuel**

Prend l'engagement, au nom de la commune de Semur-en-Brionnais, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur François BACIAK, agissant en qualité de Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ; et s'engage à soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire de la République, la présente délibération.

P.I.I.C. (Programme d'Intervention pour l'Investissement communal) / 2015 **Travaux de voirie / Marché**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . Approuve le dossier de consultation des entreprises
- . Décide que le marché se fera selon la procédure adaptée
- . Charge le Maire de faire paraître une publicité d'information
- . Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : suite au projet de réalisation d'un PLUI sur la communauté de communes de Semur-en-Brionnais, le Conseil Municipal se pose les questions suivantes :

- Quel sera le coût du PLUI ?
- Le PLU de Semur-en-Brionnais, finalisé en 2014 et cohérent avec le SCOT du Pays Charolais-Brionnais, peut-il être remis en cause ? (Même question pour les communes de Saint-Bonnet-de-Cray et Fleury-la-Montagne).
- Si le PLUI prend en compte les PLU des 3 communes qui en ont un, pourra-t-on négocier le prix du PLUI à la baisse étant donné le travail très important déjà réalisé ? (diagnostic, projets urbanistiques, plan de zonage....). Tous ces documents sont encore d'actualité et restent pertinents.

Certains conseillers trouvent anormal que les administrés des communes qui ont fait un effort financier très important pour se doter d'un PLU participent deux fois à la réalisation d'un document d'urbanisme pour le même résultat sur leur commune.

Ces questions seront posées lors de la réunion de Communauté de communes du 18 mai.

Avenir de l'école : Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, un courrier a été envoyé à l'inspecteur départemental demandant une réunion avec le Conseil Municipal et une délégation de parents d'élèves. Aucune réponse n'a été faite à ce jour. Le Maire se propose d'insister pour avoir cette entrevue au plus vite.

Vitesse dans le bourg : Suite au comptage des véhicules et à une analyse des vitesses en agglomération par les services techniques de la DRI, la V85 (indicateur qui représente la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des usagers) est de 67km/h. Au vu de ces résultats, il apparaît

opportun que la commune de Semur-en-Brionnais étudie des aménagements de sécurité dans sa traversée afin de faire tendre ces valeurs vers la vitesse limite autorisée.

Le Conseil Municipal opte pour un plateau traversant. Une étude sera demandée pour définir l'emplacement le plus judicieux. Des devis seront ensuite sollicités auprès d'entreprises.

Diagnostic du réseau d'assainissement : l'ATD a préparé un projet de cahier des charges pour lancer la procédure d'appel d'offre. Courant juin, ce dossier sera publié pour consultation : 21 jours de publicité. Courant juillet, les offres seront analysées et l'étude pourra débuter la première quinzaine de septembre.

Un passage de caméra est prévu le 12 mai dans le secteur « place du docteur Fricaud, chemin de la Madeleine ». Si des dysfonctionnements existent sur le réseau comme c'est fort probable, des travaux de réparation devront être effectués avant le début de l'étude.

Travaux à la Collégiale : les gaines sont installées au sol ainsi qu'en toiture. L'étape suivante est le percement des voutes de part et d'autre de la nef. L'électricien pourra tirer les câbles et installer les prises. Le choix des projecteurs ainsi que des colonnes de la sono a été validé. Le calendrier est respecté.

Demande acquisition appartement de l'école : le Conseil Municipal n'est pas opposé à la vente de l'appartement de l'école « chemin des Moines Blancs ». Aujourd'hui, les communes n'ont plus vocation à fournir des logements de fonction aux enseignants. Le Maire est chargé de faire procéder à une estimation du bâtiment par le service des domaines et de lancer une enquête publique si nécessaire.

Expertise qualité Plus Beau Village de France : suite au rapport qualité de l'expertise, une réunion toutes commissions aura prochainement lieu afin d'étudier les domaines où la commune peut intervenir. Un programme d'actions sera défini. Une réunion publique sera organisée courant septembre afin de sensibiliser la population aux problématiques qui sont de son ressort.

Devis reliure registres communaux : le Conseil Municipal accepte le devis de Xavier Reliure concernant la réfection de 4 registres communaux (coût : 680 €).

Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) : le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de rédiger avant le 27 octobre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmé pour les bâtiments communaux qui reçoivent du public. Une programmation avec des échéances s'étalant entre 3 et 9 ans est envisageable. Elle devra mentionner la description des travaux prévus, une estimation du montant des dépenses, ainsi que les dérogations demandées, en particulier pour les bâtiments classés.

Indemnité de déplacement : le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacement de Peter DEAN à l'occasion de l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France.

Adhésion à Résonance Romane : le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune à Résonance Romance (25 €).

Il est fait part :

- Des remerciements de l'Amicale du personnel de l'EHPAD, de l'Amicale Semuroise des Plus Beaux Villages de France pour l'attribution de la subvention communale.
- Des remerciements de la Fondation du Patrimoine pour le versement de la cotisation suite à l'adhésion de la commune.
- Du bilan des activités du SYDESL 2013

- Du compte rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes : présentation du Marché au Cadran.
- De la création du SEL (Service d'Échange Local) sur le territoire.

Le pique-nique citoyen, naguère organisé par l'association des parents d'élèves, n'étant plus reconduit depuis plusieurs années, l'idée de le proposer le dimanche midi, jour de la fête de la Madeleine, est avancée. A voir avec le Comité des Fêtes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 3 juin.